

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE GRIÈGES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 Février 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle RENOUD, Maire.

Présents : M. CHARDIGNY Jean-Pierre, M. CHARVET Thierry, Mme FRISE Nathalie, M. GOYON René, Mme GUILLET Maryse, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, Mme MEROT Fabienne, M. MINGRET Bruno, M. MOLEY Bernard, M. NAVORET Daniel, Mme NUGUET Agnès, Mme SOMMIER Clotilde, Mme THILLET Alexandra,
Excusés : Mme HOURLIER Claire, Mme GREMY Annick, Mme VILLARD Marie-Claire, M. MARTIN Olivier
A été élue secrétaire de séance : Maryse GUILLET

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 JANVIER 2018 :

Mme le Maire précise que des corrections orthographiques ont été apportées au dit procès-verbal aux points 5.1 et 9 : dernier paragraphe

Concernant le point 4.3, Mme le Maire précise qu'aucune suite ne sera donnée à la délibération n° 2018/06 relative à la répartition du produit des amendes de police : en effet, pour bénéficier d'une subvention au titre de l'année 2018, le dossier aurait dû être déposé avant le 30 juin 2017. Un appel à projet pour 2019 sera lancé par le Département en mars/avril 2018.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2018.*

2 - SIEA : renouvellement adhésion au groupement d'achat gaz :

La commune avait délibéré le 18 décembre 2014 pour la participation au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel à compter du 1^{er} juillet 2015. Une convention avait été signée avec le SIEA pour cette adhésion concernant la fourniture et l'acheminement du gaz naturel. L'accord-cadre prendra fin le 31 décembre 2018.

Mme le Maire donne lecture d'un comparatif des prix établi pour tous les locaux communaux. Précédemment à l'adhésion au groupement de commandes avec le SIEA, l'achat de gaz naturel s'effectuait auprès de GRDF. Depuis l'adhésion au groupement de commandes, le 1^{er} fournisseur était ENI du 01/07/2015 au 30/06/2017 puis TOTAL GAZ depuis le 01/07/2017. Le comparatif révèle une économie se situant entre 14 et 27 % selon le local concerné.

Le SIEA effectue dès à présent le recensement des besoins pour le second accord-cadre prévu du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le SIEA sera le coordonnateur du groupement ;

L'indemnisation du coordonnateur est fixée à 70 € pour la commune de Grièges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- autorise l'adhésion de la commune de Grièges au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires.

3 - SIEA : Extinction Eclairage Public la nuit :

Mme le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 21/01/2016 approuvant l'extinction de l'éclairage public, afin de maîtriser la consommation d'énergie, sur l'ensemble de la commune, à l'exception des parkings de la salle polyvalente et du 19 mars 1962 les week-ends.

L'entreprise BABOLAT doit entreprendre les travaux au début du mois de mars.

Il revient au conseil municipal de fixer une date à partir de laquelle l'extinction de l'éclairage public sera effective afin que la programmation soit réalisée dès la fin des travaux.

L'information de la population sera réalisée par une publication dans la presse et sur le site internet de la commune. Un affichage sur les panneaux d'entrées du village et à la porte de la mairie complètera l'information des administrés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit, de 23 H 30 à 5 H 30, dès que les horloges astronomiques seront installées soit début mars 2018 ;*
- *précise que cette extinction de l'éclairage public ne s'appliquera pas les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, sur les parkings de la salle polyvalente et du 19 mars 1962, qui resteront éclairés, pour ne pas compromettre le bon déroulement des manifestations se tenant à la salle polyvalente.*

4- Autorisations d'absences spéciales du personnel communal :

Actuellement, le personnel de la commune de Grièges ne bénéficie que des autorisations d'absences qui s'imposent à l'autorité territoriale.

Conformément à l'article 59 de la loi du 26 janvier 1984, la commune peut accorder aux fonctionnaires et agents non-titulaires de la collectivité, des autorisations d'absences facultatives, distinctes des congés annuels, pour événements familiaux et événements de la vie courante.

Après avoir pris connaissance des règles applicables à l'État qui constituent des plafonds, la municipalité envisage la mise en place des autorisations d'absences facultatives suivantes à l'occasion de :

- mariage de l'agent
- décès du conjoint, des parents et enfants
- garde d'enfants malades de moins de 14 ans

Ces autorisations seraient accordées, sous réserve des nécessités du service.

Le Conseil Municipal décide de soumettre la proposition de la commune de Grièges à l'avis du prochain Comité Technique siégeant au Centre de Gestion de la Fonction Publique à Péronnas. Cet avis sera ensuite représenté au Conseil Municipal pour délibération et validation.

5 - Dématérialisation des marchés publics :

Dans un souci de simplifier les démarches administratives des entreprises mais également d'optimiser les offres reçues par les acheteurs, le Département de l'Ain s'est positionné comme fédérateur dans la mise en place d'une plateforme multi-entités de dématérialisation des marchés publics et des concessions sur le territoire départemental.

Il a ainsi décidé la mise à disposition gratuite d'une solution de dématérialisation des marchés publics et des concessions pour les communes de l'Ain.

En effet, à compter du 1^{er} octobre 2018, la réglementation impose aux entreprises de répondre par voie électronique et leur interdit de répondre sur support papier.

Cet outil devrait permettre aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain.

Le Département de l'Ain mettra en concurrence les prestataires pour attribuer le contrat de dématérialisation des marchés publics. Il s'engage à :

- mettre gratuitement à disposition des utilisateurs un service de maintenance assuré exclusivement par le prestataire retenu par le Département,
- assurer gratuitement la formation des utilisateurs à Bourg-en-Bresse par des agents départementaux

La plateforme dématérialisée sera opérationnelle pour le mois de septembre 2018. La durée initiale de la convention s'étend de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2019. Elle est renouvelable tacitement par période d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- *DECIDE l'adhésion à la plateforme dématérialisée des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de l'AIN, et*
- *AUTORISE Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département de l'AIN.*

6 - Avenant à la convention de télétransmission des actes pour ajout des décisions budgétaires

Mme le Maire expose que la convention de télétransmission établie le 16/01/2017 avec la Préfecture de l'Ain, ne concerne que la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité et qu'il convient de la compléter par avenant afin de dématérialiser la transmission des budgets, comptes administratifs, décisions modificatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- *DECIDE de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité et*
- *AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant à la convention du 16 janvier 2017 avec la préfecture de l'Ain.*

7 – Proposition d'acquisition foncière

Mme le Maire rappelle un premier échange en 2014 avec les Consorts BERRY concernant le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AB 90, environ 1 100 m², lieudit Le Village, (derrière la Maison de Santé). Aucune suite à la proposition de la commune n'avait été donnée à l'époque par les consorts BERRY.

En date du 10 courant, la commune a été sollicitée de nouveau par les propriétaires, prêts à céder la partie de terrain intéressant la commune afin d'élargir la réserve foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- *DECIDE du prix à proposer aux Consorts BERRY.*

8 – Voirie 2018

En mai 2017, la commune a procédé à un appel d'offre sur des travaux d'amélioration de plusieurs voies communales. L'entreprise EUROVIA qui a été retenue a effectué les travaux en 2017, sur les voies définies par le conseil municipal.

Une tranche optionnelle concernait la route des 4 Arches pour un montant H.T. de : 110 680.27 €, soit 132 816.32 € TTC. Aucun nouvel appel d'offre n'est nécessaire pour la réfection de cette voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- *décide d'inscrire la réfection de la voie des 4 Arches au budget 2018, pour un montant TTC de 132 816.32 €,*
- *dit qu'auparavant, l'entreprise EUROVIA devra procéder à une reprise de toutes les chaussées réalisées en 2017.*

9 – Comptes rendus des commissions communales

1 - M. Jean-Pierre CHARDIGNY signale que 2 gouttières importantes ont été réparées sur la toiture de la salle polyvalente : des cailloux et des bouteilles ont été retrouvés sur la toiture. Il rappelle également les fenêtres brisées précédemment au local du Comité des Fêtes.

2 - Syndicat Mixte Veyle Vivante : M. René GOYON indique que dans le cadre des actions du Contrat de Rivière, une nouvelle tranche du programme fossés et chaînes d'étangs en Dombes sera budgétée ainsi que des travaux d'aménagement des moulins le long de la Veyle. Les travaux ponctuels concernent les vannages, l'équipement des locaux et les protections des berges.

3 - Commission Aménagement : M. Daniel NAVORET commente le plan des travaux projetés rue du Stade. Compte-tenu du montant très élevé de ceux-ci, le projet est à modifier. Des suppressions d'écluses sont envisagées pour diminuer le coût de cette réalisation.

10 – Questions diverses

1 - Convention de partenariat entre le Département de l'AIN et la bibliothèque de Grièges : le Département accompagne sur l'ensemble du territoire 258 bibliothèques qui bénéficient de conseils, de prêts de documents, d'une offre de formation et de propositions d'action culturelle. A ce titre la commune est liée au Département par une convention. Un nouveau plan de développement des bibliothèques a été adopté en juillet 2017 par le Département. Les modalités de partenariat étant actualisées depuis le mois de janvier 2018, une nouvelle convention comprenant une charte de services et d'objectifs, ainsi qu'un accompagnement personnalisé et adapté à chaque situation est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- *AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir pour 3 ans avec le Département de l'AIN pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale ;*
- *VALIDE le règlement intérieur de la bibliothèque de Grièges.*

2 – Aménagement du cimetière : les 2 cavurnes implantés précédemment ne sont plus disponibles. Les Pompes Funèbres de l'Ain transmettront prochainement un devis pour l'implantation de 2 cavurnes supplémentaires. Cette dépense pourrait être inscrite au prochain budget.

3 – Mme le Maire demande à chacun des membres du Conseil Municipal de faire part de propositions éventuelles pour le prochain budget.

4 - Mme le Maire communique les remerciements de l'ADAPEI de l'Ain au titre de l'Opération Brioches 2017 qui a rapporté la somme de 1 590.10 €.

5 – Le site internet de la commune a été mis à jour par Mme Annick GREMY. Elle souhaite que chacun vérifie la page qui le concerne et l'agenda. Le conseil municipal la remercie pour le travail effectué.

6 – Opération nettoyage de printemps le 10 mars 2018 : rendez-vous à 8 H 00 près du bâtiment des services techniques. Les affiches seront déposées dans les commerces et un courrier sera transmis aux présidents des associations communales.

7 – Commission Animation : Mme Agnès NUGUET rappelle le Carnaval du 3 mars 2018 : rendez-vous à 9 h 45 sur la place du 19 mars. Les membres de la commission seront en place depuis 9 H 00. Un arrêté de circulation devra être établi pour assurer la sécurité des piétons lors du défilé. Mme NUGUET rappelle qu'il convient d'ores et déjà de rechercher une animation pour le concert du 14 août.

8 - Comité de Jumelage : Mme Nathalie FRISÉ signale que la soirée café-théâtre (suivie d'un mâchon) est reconduite avec la Dieselle Compagnie qui présentera "Un chien de ma chienne", à la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Veyle le samedi 24 mars 2018. Tarif 20 €/personne.

Le Maire,
Joëlle RENOUD

